



**PROCES-VERBAL N° 50/2022  
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)  
JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

---

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il salue la présence de M. Cédric Balmat, boursier, qui interviendra pour la présentation du budget 2023.

**Ordre du jour :**

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations/Démissions
3. Assermentations.
4. Approbation des procès-verbaux n° 49 du 09.06.2022
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Préavis n° 239/2022, relatif au budget 2023
8. Préavis n° 240/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 335'000.- TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la STEP de Terre Sainte et le toit de la compostière.
9. Divers et propositions individuelles.

1<sup>er</sup> But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. Préavis n° 241/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 520'000.- TTC pour des travaux d'entretien de la station de traitement d'eau potable de Balessert.
11. Préavis n° 242/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 365'000.- TTC pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga : mise en place d'une chloration eau brute et étude des options disponibles.
12. Préavis n° 243/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000 pour le recaptage de la source Bornet.
13. Divers et propositions individuelles.

2<sup>ème</sup> but optionnel, collecte et évacuation des eaux claires et des eaux usées (9 communes)

14. Préavis n° 244/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 322'000.- TTC pour le remplacement des conduites EC et EU à la route de Founex à Coppet.
15. Divers et propositions individuelles.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **Administration et 1<sup>er</sup> but principal : épuration (11 communes)**

### **1. Appel**

---

La secrétaire procède à l'appel. Sur 58 membres convoqués et 6 membres remplaçants, 49 conseillers sont présents.

- 13 membres sont excusés.
- 2 conseillers ne sont pas excusés. M. Michael Aeschlimann/Commugny et M. Christophe Kappeler/Crassier

MM. Diego Vergani de Chavannes-des-Bois et Alexandre Legrain de Crassier du Comité de direction sont excusés.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

### **2. Mutations/Démissions**

---

2 démissions sont annoncées à la délégation variable :

- M. Alain Mermoud de la commune de Founex
- M. Jean Pascaud de la commune de Coppet

Les communes concernées par ces 2 démissions porteront à l'ordre du jour de leur prochain conseil l'élection des remplaçant·e·s.

### **3. Assermentation**

---

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

- M. Isaac Widmer/Bogis-Bossey
- M. Niklaus Gerber/Coppet
- M. Bernard Cintas/Founex
- Mme Christine Herbez/Crans
- M. Jean-Daniel Aubry/Crans
- Mme Magali Amiguet/La Rippe

#### **3.1 Elections complémentaires :**

Est élu à la fonction de scrutateur du Conseil intercommunal, M. Norbert Kaltenrieder de Commugny, suite à la démission de M. Jean Pascaud.

### **4. Approbation du procès-verbal n° 49 du 09.06.2022**

---

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courriel et courrier.

Il est accepté tel que présenté avec 8 abstentions.

## 5. Communications du bureau

---

**M. André Fiaux** annonce le calendrier des prochaines séances des commissions et du conseil intercommunal relatives à la présentation des préavis :

- Jeudi 09.02.2023                      Commissions finances et travaux
- Jeudi 09.03.2023                      Commissions finances et travaux
- Jeudi 06.04.2023                      Conseil intercommunal
  
- Jeudi 11.05.2023                      Commissions de gestion, finances et travaux
- Jeudi 08.06.2023                      Conseil intercommunal
  
- Jeudi 14.09.2023                      Commissions des finances et travaux
- Jeudi 05.10.2023                      Commissions des finances et travaux
- Jeudi 09.11.2023                      Conseil intercommunal.

**Le Comité de direction a pris la décision d'harmoniser l'horaire d'ouverture des séances à 20h00, pour les séances des commissions et du conseil intercommunal.**

D'autre part, les membres du conseil intercommunal seront conviés à participer à 2 séances de présentation, d'une heure environ chacune, hors conseil intercommunal, pour les projets suivants :

- Jeudi 23.03.2023                      Plan directeur de distribution d'eau et convention avec la REOGES
- Jeudi 27.04.2023                      Chauffage à distance (CAD) au bourg de Coppet.

**Toutes ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation par mail ou par courrier.**

Il est rappelé aux Présidents des commissions d'organiser le repas de fin d'année.

## 6. Communication du Comité de direction

---

La parole est donnée au Président du Codir, M. Claude Hilfiker.

**Le Comité de direction a décidé d'organiser plus de séances de commissions, afin de les rendre plus digestes.**

En effet, pour donner suite favorablement aux remarques qui nous sont parvenues, le Comité de direction a prévu d'organiser plus de séances de commissions, au vu du nombre toujours plus grandissant de préavis présentés et pour écourter la durée des séances. Deux dates de présentation des préavis seront alors prévues avant chaque séance du Conseil intercommunal (voir dates ci-dessus).

## 7. Préavis n° 239/2022, relatif au budget 2023

---

La parole est donnée à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation du budget 2023.

D'un point de vue technique, pour compenser l'excédent de charges dans les différents buts, le budget 2023 prévoit une utilisation du fonds de réserve divers STEP, du fonds de réserve travaux futurs collecteurs et du fonds de réserve travaux futurs eau potable, pour assumer les déficits.

L'année 2023 sera marquée par une très forte augmentation des charges d'électricité, impactant significativement l'exploitation de la STEP et l'exploitation de l'eau potable. Le coût des produits chimiques, des réactifs entre autres, est aussi en forte augmentation.

De plus, avec l'augmentation généralisée des prix, la tarification actuelle de l'exploitation de la STEP ne permet plus d'assurer la pérennité financière du but principal épuration. En augmentant le prix actuel de CHF 2.45/m<sup>3</sup> à 2.55/m<sup>3</sup>, soit de 4.1 %, l'excédent de charges avant utilisation du fonds réserve est maintenu sous contrôle en 2023.

Le budget est divisé en 4 parties, se référer au préavis pour plus de détails :

**1. Frais administratifs**

Tous les frais administratifs des SITSE ont été regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465, 467 et 810.

**2. Exploitation de la STEP (but principal)**

Pour le but principal « exploitation de la STEP », il est prévu une utilisation de CHF 281'352.- du fonds de réserve divers STEP.

**3. Exploitation de l'eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel)**

Pour le 1<sup>er</sup> but optionnel « exploitation eau potable », il est prévu une utilisation de CHF 226'365.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

**4. Exploitation du réseau des collecteurs (2<sup>ème</sup> but optionnel)**

Pour le 2<sup>ème</sup> but optionnel « exploitation réseau des collecteurs », il est prévu une utilisation de CHF 335'283.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

M. Yvan Rueff de la commune de Crans.

- Pouvez-vous me confirmer, au vu de vos explications, qu'à la fin de l'année 2023, nous disposerons encore d'environ CHF 300'000.- de fonds de réserve affecté à l'épuration des eaux usées, permettant ainsi aux SITSE de voir sereinement l'année 2024, sans devoir compter sur une nouvelle augmentation de la taxe ?

M. Cédric Balmat, boursier.

- Potentiellement oui. Nous aurons encore à disposition une année de réserve supplémentaire, pour autant que la situation ne se dégrade pas davantage. Concernant le coût énergétique, la tarification négociée avec les SI de Nyon est dégressive à partir de 2024, ce qui est une bonne nouvelle. Il faut rappeler que ce fonds de réserve est destiné à faire face aux dépenses imprévues, et qu'il permet aussi de ne pas adapter trop brutalement les tarifs. Notre objectif n'étant pas d'augmenter la taxe d'épuration chaque année. Nous sommes actuellement dans un processus d'inflation, qui touche tout le monde au quotidien, et qui nous l'espérons sera jugulé très rapidement. Il faut encore préciser que l'augmentation des tarifs touche principalement l'épuration. La facture globale ne va pas augmenter dans la même proportion les autres buts, qui ont des fonds de réserve suffisants, pour ne pas envisager les augmenter.

M. Jean-Daniel Aubry de la commune de Crans

- Avez-vous calculé la durée de la dette ?

M. Cédric Balmat, boursier

- Non, nous n'avons pas procédé à ce calcul. Nous vous apporterons la réponse, lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.  
**Le préavis n° 239/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

## 8. **Préavis n° 240/2022, relatif à une demande crédit de CHF 335'000.- TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïque à la STEP de Terre Sainte et le toit de la compostière**

M. Stefan Breugelmans présente le préavis.

Dans un souci d'équilibre énergétique et de développement durable, le Comité de direction des SITSE a étudié les opportunités d'autonomisation électrique de nos sites grands consommateurs.

Une opportunité intéressante et rapidement opérationnelle a été identifiée à la STEP de Commugny en rajoutant des panneaux photovoltaïques sur la toiture existante du local technique des surpresseurs d'airs ainsi que sur la toiture de la compostière de Terre Sainte voisine à la STEP. Cependant, plusieurs éléments techniques et administratifs doivent encore être résolus.

A terme, il est également envisagé d'étudier l'installation de structure recouvrant les bassins afin de pouvoir les équiper de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

L'énergie produite sera principalement destinée à l'autoconsommation plutôt qu'à la revente d'énergie verte, car cette option est économiquement plus avantageuse, le taux d'autoconsommation étant estimé à 94 %.

Concernant la provenance des panneaux, notre choix s'est porté principalement sur des panneaux produits en Europe, notamment l'Allemagne.

Le coût du projet est estimé sur la base de projets similaires.

Des subventions cantonales et fédérales (rétribution unique) à hauteur de CHF 32'000.- HT seront octroyées sur la base du décompte des travaux. Concernant la rentabilité du projet, pour un coût d'achat de l'électricité à 22 ct/kWh et hors subvention, le retour sur investissement se fera sur 14 ans.

Le montant de ce crédit sera entièrement porté en compte et à la charge du but principal de l'épuration des eaux. Il n'influence pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 25 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies et celle de la commission des travaux est lue par Madame Sandrine Cuenot Botari de Bogis-Bossey

### La discussion est ouverte :

#### M. Dirk Engels de la commune de Commugny

- Lorsque l'on parle d'autoconsommation, cela signifie-t-il que, durant les heures d'ensoleillement, vous consommez presque la totalité de l'électricité produite ? et y a-t-il une limite de consommation ?

#### M. Stefan Breugelmans

- Effectivement, notre objectif étant d'autoconsommer. Actuellement, la STEP consomme 100% de l'énergie solaire produite. Bientôt avec ce nouveau projet, nous serons à 96% d'autoconsommation, signifiant que les 4 % restant seront réinjectés dans le réseau et vendu à la Romande énergie. Actuellement les prix ont augmenté, le prix de rachat se monte à 18ct le kWh contre environ 7ct auparavant. En réponse à la 2<sup>ème</sup> question, il y a effectivement une limite de consommation. C'est pourquoi dans la continuité du projet, nous imaginons rajouter plus de panneaux solaires, jusqu'au seuil de 70 % d'autoconsommation et 30 % revendu dans le réseau.

En dessous de ce seuil de 70 % cela n'est plus intéressant financièrement d'investir dans de nouveaux panneaux.

M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies

- Y a-t-il des garanties différentes, dans la pose de panneaux solaires ?

M. Stefan Breugelmans

- Dans notre cas, nous avons reçu et étudié 2 offres. Celle que nous avons choisi est la plus complète et la plus chère, compte tenu du fait que les panneaux proviennent d'Allemagne, avec une garantie sur 20 ans.

M. Jean-Pierre Widmer de la commune de la Rippe

- Où en sont les accords passés avec la compostière ?

M. Stefan Breugelmans

- A ce jour, la compostière a accepté de poser des panneaux solaires sur leur toit. Par contre, la question se pose au niveau de l'investissement. A la suite de discussions, la compostière souhaite que nous étudions la possibilité, que ce soit elle qui investisse, puisque les murs lui appartiennent, afin de pouvoir revendre l'énergie. Par conséquent, nous devons encore trouver un accord sur ce point et sur le coût de l'énergie que nous sommes disposés à payer pour cette prestation. A l'heure actuelle, rien n'a été décidé. Si la compostière investit dans le projet cela aura pour conséquence de revoir à la baisse les coûts investis par les SITSE.

M. Christian Lowe de la commune de Commugny

- En calcul de rentabilité, qui est basé sur 22ct le kWh, le transport est-il compris ?

M. Stefan Breugelmans

- Oui, le transport est compris. Le prix actuel de l'électricité comprend d'une part la production, et d'autre part le transport, plus quelques taxes et émoluments. Jusqu'au 31.12.2022, Le Groupe E nous fournira l'électricité à un tarif de production se situant à 6,1 ct/le kWh, et de transport à environ 10 ct/kWh. Le prix du marché régulé se monte actuellement entre 22 et 24 ct/le kWh (production + transport). Pour les 5 prochaines années, le prix moyen de l'électricité se situera à 28 ct/le kWh. Ensuite, nous ne le connaissons pas et tout porte à croire que nous ne retrouverons pas les 16 ct/le kWh que nous payons actuellement. C'est la raison pour laquelle notre calcul s'est basé sur le prix du marché régulé actuel.

M. Bernard Cintas de la commune de Founex

- Avez-vous songé à stocker l'énergie ?

M. Stefan Breugelmans

- Effectivement, cela fait partie de l'étude menée par le bureau d'ingénieur. Dans les différentes phases d'optimisation de notre consommation énergétique, nous tenions en premier lieu réduire la consommation. Ce que nous avons concrétisé ces dernières années. Ensuite, optimiser toute la partie qui concerne l'autoconsommation. Et pour terminer, étudier une solution de stockage d'énergie. Actuellement, nous n'avons pas avancé sur ce dernier sujet.

M. Moreno Volpi de la commune de Chavannes-des-Bois

- Avez-vous sollicité le canton, en ce qui concerne les subventions énergétiques qui nous sont accordées ?

M. Stefan Breugelmans

- Le bureau spécialisé qui nous accompagne dans ce domaine s'en occupe. Je lui passerai le message à toutes fins utiles.

M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet

- Nous sommes maintenant sur le marché libre. Nous sera-t-il possible de revenir sur le marché régulé dans 5 ans ?

M. Stefan Breugelmans

- Malheureusement non, car selon la clause que nous avons signé, nous n'avons pas la possibilité de revenir en arrière.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 239/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **9. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

### M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans

- En cas de pénurie d'électricité et selon le plan Ostral mis en place par la confédération, les SITSE, faisant partie « des grands consommateurs », sont-ils au bénéfice d'une dérogation dans le cas d'un contingentement ou d'un délestage énergétique ? Et, si non, qu'elles en seraient les conséquences pour nos installations ?

### M. Stefan Breugelmans

- Concernant le plan Ostral et le risque de pénurie d'électricité, nous ne bénéficierons d'aucune dérogation, car les délestages se feront par zone, sans tenir compte de l'implantation d'une station de pompage ou d'épuration ou encore de potabilisation. L'électricité sera donc coupée.

Pour la partie épuration : Nous n'avons pas pris de mesures particulières pour la STEP et les 8 stations de pompage, étant donné que nous ne savons pas où se produiront les coupures d'électricité. Nous n'avons pas investi non plus dans des groupes électrogènes. Le canton en a été informé, puisque nous avons dû lui transmettre notre plan d'action.

Cependant, en cas de délestage, nous veillerons à ce que tous les bassins de pompage soient vides au maximum, ce qui servira de tampon avant que les eaux usées ne soient déversées dans le lac.

Pour la partie eau potable : Selon le scénario le plus probable annoncé par le canton, le risque de délestage aura lieu courant février ou mars 2023. L'avantage, si cela arrive en hiver, c'est que nous livrons principalement de l'eau de sources. De plus, les réservoirs d'eau potable à Balessert ont une capacité de 8000 m<sup>3</sup> dont 7000 m<sup>3</sup> sont dédiés à la population.

Par contre, le risque encouru, en cas de coupures prolongées de l'usine de potabilisation, par exemple, 4 heures de coupures, 8 de fonctionnement ou encore 4 heures de coupures, 4 heures de fonctionnement, c'est que les installations de production d'eau ne redémarrent pas automatiquement.

C'est la raison pour laquelle, nous voulons réaliser des tests d'automatisme liés à des coupures d'électricité intempestifs selon les directives Ostral.

Pour conclure, si des coupures d'eau devaient se produire en été, nous nous retrouverions dans la situation de cet été avec des restrictions d'eau beaucoup plus drastiques.

### M. Dirk Engels de la commune de Commugny

- Les panneaux solaires ne pourraient-ils pas servir de tampon en cas de délestage ?

### Stefan Breugelmans

- Malheureusement non, car pour les faire fonctionner, il faut alimenter les onduleurs avec de l'électricité. Il s'agit donc de trouver une autre source d'énergie pour les alimenter.

## **1<sup>er</sup> but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)**

### **10. Préavis n° 241/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 520'000.- TTC pour des travaux d'entretien de la station de traitement d'eau potable de Balessert**

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans, qui précise en préambule que ce préavis ainsi que les 2 suivants 241 et 243 expliquent les raisons qui nous ont contraints à restreindre la consommation d'eau cet été.

La station de traitement de Balessert est composée de deux stations :

- La station de 1976, rénovée en 2008 dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG).
- La nouvelle station de 2008, composée de 3 chaînes de traitement, et renforcée en 2019 avec la mise en service d'une 4<sup>ème</sup> chaîne de traitement.

En outre, les deux stations sont complétées par un système de rééquilibrage calcocarbonique de l'eau par injection de soude caustique et de bicarbonate de soude, ainsi qu'une désinfection par injection d'eau de javel à faible concentration.

#### Problématique technique sur filtres à sable et filtres à charbon

Le 6 juillet 2022, une grande quantité d'antracite a été retrouvée dans la fosse d'eau sale. Cette fosse récupère les eaux de lavage des filtres à sable et filtres à charbon. Deux têtes de buses de filtrations, aussi appelées crépines, ont également été retrouvées, ce qui est un signe de dégâts du plancher filtrant.

Les filtres à sable des lignes 5 et 6 n'ont plus d'antracite et ont perdu une partie du sable. L'inspection indique également qu'une partie de l'antracite s'est retrouvée dans les filtres à charbon.

Depuis le 6 juillet, cette problématique a occasionné la mise en œuvre de plusieurs actions :

1. Arrêt des filtres, modification d'automatismes et baisse de la capacité de production ;
2. Mise en place d'analyses laboratoires systématiques ;
3. Baisse de pompage d'eau potable vers le Pays de Gex ;
4. Arrêt des fontaines en Terre Sainte ;
5. Avis de restriction d'eau à la population.

Nous allons donc procéder à des travaux pour remettre en état les filtres à sable, et diverses autres actions, que nous avons détaillés dans le préavis.

Ce préavis ne prend pas seulement en compte les travaux rendus nécessaires par les défauts observés, mais intègre aussi les travaux d'entretien qui auraient dû être réalisés dans les prochaines années.

Ce montant ne bénéficie d'aucune subvention, car l'ECA n'entre pas en matière sur les installations de traitement d'eau. Par contre, une prise en charge d'environ 41 % du montant des travaux devra être versée aux SITSE par la Régie des Eaux Gessiennes.

Le montant de ce crédit sera entièrement porté en compte et à la charge du premier but optionnel relatif à l'eau potable. Il n'influence pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet et celle de la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

M. Pierre Bernet de la commune de Crassier

- Etant donné que le charbon actif doit être changé au bout de 15 ans, pourquoi les montants de ce préavis sont-ils amortis sur 30 ans ?

M. Cédric Balmat, boursier

- Il s'agit de montants amortis sur 30 ans maximum. Une fois les travaux terminés et le préavis bouclé, ils seront décortiqués et ventilés dans les différents comptes et amortis en fonction de leur dépréciation.

M. Hervé Mange de la commune de Founex

- Quel est le niveau actuel d'endettement des SITSE ?

M. Cédric Balmat, boursier

- En 2021, l'endettement global se montait à CHF 52'800'000.- sur CHF 70'000'000.- autorisé. Il s'avère que ces dernières années, nous avons connu une diminution des dettes.

Nous ne prévoyons pas de faire de nouveaux emprunts cette année, sauf si nous y sommes contraints pour la réalisation de gros travaux à plus de 4 millions.

Concernant ce préavis nous ne devrions pas avoir besoin d'emprunter, car nous avons un autofinancement suffisant pour y faire face.

Notre objectif est d'optimiser les emprunts, afin d'obtenir les meilleurs taux d'intérêts. C'est la raison pour laquelle nous empruntons de gros montants pour la STEP, avec lesquels nous finançons une partie des autres buts par imputations internes.

Nous procédons chaque année à la vérification des investissements de chaque but, leur degré d'endettement et le montant de l'emprunt qui leur est attribué.

M. Nicolas Ulmer de la commune de Founex

- Sur quelle base légale, la Régie des Eaux Gessiennes (REOGES), participe-t-elle à certains travaux de construction et d'entretien des installations ?

M. Stefan Breugelmans

- Selon la convention que nous avons signée en juillet 2005, la régie des eaux gessiennes participe à hauteur de 41 %, aux frais d'entretien, de rénovation de la station de traitement à Balessert, la station de pompage des Saules à Coppet et la conduite d'adduction d'eau brute qui remonte jusqu'à Divonne. Des infrastructures qui nous appartiennent et que nous exploitons. Par contre, la station de pompage qui se trouve dans le réservoir à Balessert et qui permet d'alimenter Divonne est, quant à elle, à 100 % à leur charge.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 241/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

**11. Préavis n° 242/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 365'000.- TTC pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga : mise en place d'une chloration eau brute et étude des options disponibles.**

M. Stefan Breugelmans, présente le préavis et une vidéo très représentative du phénomène.

La station de potabilisation de Balessert possède deux stations de pompage (STAP) au lac :

- La STAP de la Marjolaine à Founex
- La STAP des Saules à Coppet.

Dans le cadre de l'exploitation des STAPs, nous vidons et inspectons les fosses de pompage des stations annuellement et nous inspectons les crépines au lac une fois tous les 2 ans.

Lors de la dernière inspection des fosses, nous avons observé quelques moules Quagga en faible quantité au fond de la fosse. Suite à ce constat, le 3 juillet 2022, nous avons fait inspecter les crépines d'aspiration, situées à plus d'un kilomètre au large et à une profondeur de 40 m environ. Il s'est avéré que les crépines des deux STAPS étaient totalement recouvertes de moules.

A la suite de cette découverte nous avons immédiatement organisé une intervention de nettoyage des crépines, qui a duré 3 jours.

#### Moules Quagga

La moule Quagga est une espèce de moule d'eau douce, très invasive, originaire de la mer Noire, arrivée en Suisse, il y a quelques années.

Les moules Quagga :

- Survivent dans des eaux froides et pauvres en nutriment ;
- Colonisent les fonds du lac jusqu'à une profondeur nettement supérieure à 100m ;
- Peuvent frayer toute l'année, et une moule peut relarguer des milliers de larves.

Leur prolifération massive et exponentielle représente un vrai défi pour les distributeurs d'eau. Une multitude de solutions préventives et curatives sont testées par le SSIGE et les plus grands distributeurs d'eau suisse. Plusieurs solutions prometteuses seront étudiées dans le cadre de projet et pourraient être mises en œuvre à l'avenir.

Par conséquent, la demande de crédit a pour objectif, dans un premier temps, de passer une caméra à l'intérieur des 3 conduites lacustres pour inspecter la grande majorité des longueurs de conduites et connaître l'ampleur de propagation des moules.

En même temps, pour lutter contre la prolifération, l'utilisation de chlore pour la désinfection est une solution prometteuse. Bien que le chlore n'ait pas ou peu d'effet sur les moules adultes, il est à même de tuer les larves et d'empêcher toute propagation. Cette solution, fortement recommandée par les SIG, doit être mise en place rapidement.

Ce montant ne bénéficie d'aucune subvention, car l'ECA n'entre pas en matière sur les installations de traitement d'eau. Par contre, une prise en charge d'environ 41 % de l'investissement sur les Saules devra être versée aux SITSE par la Régie des Eaux Gessiennes.

Le montant de ce crédit sera entièrement porté en compte et à la charge du premier but optionnel relatif à l'eau potable. Il n'influence pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies et celle de la commission des travaux est lue par M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny

#### La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 242/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **12. Préavis n° 243/2022, relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.- TTC pour le recaptage de la source Bornet**

---

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Cette demande de crédit fait suite au préavis n° 201/2019, relatif à la construction d'un puits d'essai en vue du recaptage de la source du Bornet. Les données hydrogéologiques récoltées grâce aux différents travaux de forage ont permis d'identifier le mode de captage idéal à l'exploitation du site du Bornet sur le territoire de la Commune de La Rippe.

Ceci a permis de dimensionner les ouvrages nécessaires au captage de la source du Bornet. Ainsi, le projet prévoit la mise en place de deux puits de pompage ainsi qu'une chambre de service enterrée comprenant tous les équipements hydrauliques, électriques et de télégestion, nécessaires à l'exploitation de la source. Une nouvelle conduite d'adduction vers le réservoir des Battantes sera également mise en place en collaboration avec la commune de la Rippe pour ne poser qu'une seule conduite de transport de l'eau et ainsi partager les frais.

La source du Bornet est propriété des SITSE depuis l'adhésion de la commune de Crassier au but optionnel eau potable de l'Association.

Le montant de ce crédit sera entièrement porté en compte et à la charge du premier but optionnel relatif à l'eau potable. Il n'influence pas significativement le budget de fonctionnement et sera amorti sur 30 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Georges Allenbach de la commune de Founex et celle de la commission des travaux est lue par M. Marc Ramseier de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte :

M. Dao Hien de la commune de Crassier

- Au vu du montant, pourquoi n'avez-vous pas demandé des estimations plus précises sur le coût des travaux ? Et d'autre part, avez-vous estimé un montant pour les risques, les divers et imprévus ?

M. Stefan Breugelmans

- Effectivement ces travaux ne sont pas basés sur des offres rentrées. Toutefois, ce devis estimatif est basé sur des prix récents pour des travaux similaires. Il s'avère aussi que le bureau d'ingénieurs en charge du projet a, en cours, un projet similaire dans la région de Rolle. De plus, je peux vous assurer que le devis de l'ingénieur a considéré les risques, les divers et imprévus à hauteur de 10%, même si ceux-ci ne figurent pas dans le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 243/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **13. Divers et propositions individuelles pour le 1<sup>er</sup> but optionnel « eau potable »**

---

Rien à signaler.

## 2<sup>ème</sup> but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

### **14. Préavis n° 244/2022, relatif à une demande de CHF 322'000.- TTC pour le remplacement des conduites EC et EU à la route de Founex à Coppet**

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

En 2021, durant un événement pluvieux, le collecteur des eaux usées situé sur la parcelle n° 264 à Coppet s'est mis en charge et a inondé les sous-sols des bâtiments situés sur les parcelles n° 264 et 675.

Nous avons donc mandaté le bureau Bernard Schenk SA pour effectuer une étude sur la capacité de l'ensemble du réseau d'assainissement existant sur ce secteur et pour proposer des solutions techniques permettant de résoudre les problèmes de débordement des eaux usées chez les privés.

Il est donc prévu de :

- Supprimer les deux trop-pleins entre les réseaux EC et EU ;
- Remplacer des collecteurs EC et EU sur la parcelle n° 264, afin d'augmenter leur capacité ;
- Adoucir les deux virages à 90° situés sur la parcelle n° 264 ;
- Gainer le collecteur EC situé le long des voies CFF ;
- Modifier le branchement EC du collecteur qui longe les voies CFF, de façon à ce que celui-ci soit directement raccordé dans le regard EC7.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et celle de la commission des finances par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 244/2022 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **15. Divers et propositions individuelles pour le 2<sup>ème</sup> but optionnel des collecteurs EC/EU**

M. Martin Steib de la commune de Coppet, a demandé, dans un courriel adressé au bureau du conseil, des explications concernant la construction de la piscine/patinoire qui entre en conflit avec des canalisations appartenant aux SITSE. Et d'autre part, qui, entre la commune de Coppet et les SITSE, doit y remédier et payer les surcoûts ?

M. Claude Hilfiker, Président du Comité de direction.

- En 2021, l'ensemble du projet élaboré en 2015 et gelé suite aux différents recours, a été réactivé et réactualisé en tenant compte des offres rentrées précédemment. Or, quand les SITSE ont été consultés au sujet des canalisations, il s'est avéré que le nouveau projet était en non-conformité avec nos exigences, notamment, de ne pas construire un bâtiment sur des conduites.

Suite à de nombreuses discussions avec ARSCO, le maître d'ouvrage du projet, nous nous sommes mis d'accords sur le fait qu'il n'y aurait pas de surcoût ni pour les SITSE et ni pour la commune de Coppet, et que le bâtiment pourrait être construit sur la conduite, moyennant quelques mesures de sécurité, étant donné qu'une déviation des canalisations autour de l'enceinte aurait engendré un coût démesuré par rapport au coût total de l'ouvrage. Les SITSE ont donc donné leur accord pour que le projet puisse être préavisé avec les mesures proposées.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 22h30, en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers et en les invitant à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :  
Le Président : La secrétaire

André Fiaux

Corinne Camilo



Founex, le 8 février 2023/cc

